

Guide des Compétitions

Saison 2024



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

Sommaire

Calendriers sportifs 2023/2024	3
Calendriers vacances scolaires et jours fériés	4
Droits d'engagement	
Tournois	5
Equipes	6
Tarif licences.....	7
Certificat médical	8
Les formats de jeux	9
Autorisations de jouer en catégories supérieures	10
Demande de changement de club.....	11
Demande de reclassement.....	12
Charte des homologations	13
Annexes.....	14

Calendriers sportifs 2023/2024

Calendrier Epreuves Régionales par **Equipes et Individuelles**

Championnats Régionaux par Equipes	Phases Finales / Finales
Championnat par Equipes Seniors Plus <u>Messieurs</u> : Dim. 1er—15 octobre—5—12—26 novembre 2023 <u>Dames</u> : Dim. 8—22 octobre—samedi 11 – Dim. 19 novembre - 3 décembre 2023	Dimanche 3 décembre 2023 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Coupe Sueur 5 périodes de 3 semaines (8 janvier au 19 avril 2024)	Phase finale Mai/Juin 2024 dans les clubs Finale à Amiens
Championnat par Equipes 11-12 ans Phase qualificative 12—26 novembre et 10 décembre 2023 (dates butoirs) 1/2 finale au plus tard le 14 janvier 2024 (dans les clubs)	Samedi 20 janvier 2024 à Marcq-en-Baroeul
Championnats par équipes inter-comités 8 ans et moins	Lundi 22 – mardi 23 avril 2024 à Marcq-en-Baroeul
Phases finales régionales par équipes Jeunes 9-10 ans (mixte), 13-14 ans G & F, 15-16 ans garçons—17-18 ans garçons, 15-18 ans filles Prétour le 16 juin, 1/2 finale le 23 juin 2024 dans les clubs	Finales Samedi 29 juin 2024 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Seniors <u>Dames</u> : Dimanches 7—21 avril—12 mai—2 et 16 juin 2024 <u>Messieurs</u> : Dimanches 14 avril—5—26 mai—9 et 23 juin 2024	
Finales Tennis Entreprise Champ. Territorial AOS/Nord Finales Coupe Mixte et Masculine	Samedi 15 juin 2024 à Marcq-en-Baroeul
Championnats Régionaux Individuels	Phases Finales / Finales
Championnats Individuels Jeunes 9-18 ans	Mercredi 8 au samedi 11 mai 2024 à Marcq-en-Baroeul
Coupe d'été 6-7 ans	Samedi 29 et dimanche 30 juin 2024 à Marcq-en-Baroeul
Championnat Individuel Seniors Seniors + et Tennis Entreprise	Samedi 18 - Dimanche 19 mai Lundi 20 mai 2024 (Pentecôte) à Marcq-en-Baroeul
Padel / Beach	Phases Finales / Finales
Championnat Padel U18 et Seniors +	En attente des dates fédérales
Championnat Padel Senior	En attente des dates fédérales
Championnats Beach Tennis U14, U18 et Seniors	En attente des dates fédérales
Autres	Phases Finales / Finales
Masters du Challenge Salier	Samedi 5 et Dimanche 6 octobre 2024 à Marcq-en-Baroeul

Calendrier Vacances scolaires et Jours Fériés

Vacances	Date
Toussaint	21 octobre au 5 novembre 2023
Noël	23 décembre 2023 au 7 janvier 2024
Hiver	24 février au 10 mars 2024
Printemps	20 avril au 5 mai 2024
Pont de l'Ascension	Mercredi 8 mai au dimanche 12 mai 2024
Eté	À partir du 6 juillet 2024

Fêtes	Dates 2023/2024
Toussaint	Mercredi 1er novembre
Armistice	Samedi 11 novembre
Noël	Lundi 25 décembre
Le jour de l'an	Lundi 1 janvier
Le lundi de Pâques	Lundi 1er avril
La fête du Travail	Mercredi 1 mai
La victoire de 1945	Mercredi 8 mai
Le jeudi de l'Ascension	Jeudi 9 mai
Le lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai
La fête nationale	Dimanche 14 juillet
L'Assomption	Jeudi 15 août

Droits d'engagements

TAXES TOURNOIS 2024		
Catégories		Taxes 2024
Tennis	Hors catégorie: Prix > à 4600 €	550 €
	1ère catégorie : Prix > à 2300 €	275 €
	2ème catégorie : Prix > à 1200 €	138 €
	3ème catégorie : Prix < à 1200 €	70 €
	TMC tournois multi-chances	30 €
	TLC- Tournois des licenciés du club	30 €
	Tennis Fauteuil	28 €
	Tournoi de Jeunes	Gratuit
	Tournoi interne de jeunes	
Padel	P25	30 €
	P100	40 €
	P250	50 €
	P500	60 €
	P1000	
	P1500	
	P2000	
	Interne	20 €
Beach	Tournoi Beach	30 €

Les demandes d'homologations des **tournois Open** de tennis **de la saison 2024** et des **TMC** se déroulant du **1er septembre 2023 au 29 février 2024** doivent être saisie sur Adoc avant le **10 juillet 2023**. Après cette date, une pénalité de retard (20% de la taxe du tournoi) sera appliquée.

Pour les **TMC** se déroulant du **1er mars au 31 août 2024**, la **période de saisie** sera ouverte du **15 janvier au 12 février 2024**.

Concernant les demandes d'homologations des tournois de Padel pour la saison 2024, il y aura **uniquement 2 périodes de saisie** :

- **pour les tournois du 1er septembre 2023 au 1er janvier 2024** : saisie des homologations jusqu'au **dimanche 25 juin 2023**,
- **pour les tournois du 1er février au 31 août 2024** : saisie des homologations jusqu'au **30 novembre 2023**.

Les demandes d'homologations de tournois Beach Tennis peuvent être faites tout au long de la saison, en respectant un délai (de 2 semaines à 45 jours selon la catégorie, voir guide de la compétition)



TAXES EPREUVE PAR EQUIPES 2024

Homologation	Catégories	Tarif
Ligue	Jeunes	10 €
	Seniors	42 €
	Seniors +	32 €
	Coupe Sueur	32 €
FFT	Epreuve Nationale (Hors Pro A et Pro B)	49 €
	Epreuve Nationale -Pro A	100 €
	Epreuve Nationale -Pro B	

Les inscriptions des équipes et la création d'homologation sont à réaliser sur ADOC. (Rubrique compétitions)

La grille des recommandations des indemnisations des officiels de la compétition (Arbitres, Juges Arbitres et Juges de ligne) est disponible sur demande auprès de la Commission Régionale Arbitrage (CRA)

Cotisations Statutaires 2024

Affiliations facturées par la Ligue	Tarif 2024
Cotisation statutaire- Clubs affiliés	37 €
Droit d'inscription- Structures habilitées	37 €
Droit d'inscription- Sections Tennis Entreprise	26 €

Licences

TARIF LICENCES FFT 2024			
	Licence multi-raquettes	Licence Padel ou Beach Tennis	Licence hors club
Validité	Du 1er septembre 2023 au 31 aout 2024		
Modalité d'accès	Pour tous	Pour tous	Adulte uniquement
			<i>(Exception jeunes de 18 ans vivant à l'étranger)</i>
Prix adultes	32 €	20 €	47 €
Prix jeunes	12€ (6 ans et moins)	20 €	32 €
	22€ (7 à 18 ans)		

Certificat Médical

Pour les mineurs (17 ans ou moins au jour de la prise de licence) :

Le dispositif reste identique par rapport à l'année précédente : l'obtention ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation écrite d'un représentant légal dès lors que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. En cas de réponse positive à l'une des rubriques dudit questionnaire, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées, datant de moins de six mois, devra être produit. Il est possible de répondre au questionnaire de santé (accessible une fois connecté à votre compte) et de transmettre l'éventuel certificat médical à votre club sur l'application ou le site internet Ten'Up.

J'ai répondu « non » à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé



Mon représentant légal fournit à mon club un écrit en attestant

J'ai répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé



Je dois transmettre à mon club un certificat médical de moins de 6 mois

Pour les majeurs (18 ans ou plus au jour de la prise de licence) :

A compter de la saison 2023-2024, le certificat médical et le questionnaire de santé sont supprimés.

Toutes les licences permettent la pratique en compétition, à l'exception des licences scolaire et découverte.

FORMATS DE JEUX

Format	Catégorie	Sets	Point décisif	Jeu décisif	3ème set= 10points	Nombre maxi de simples par jour	Nombre maxi de matchs de simples par jour	Repos entre 2 simples (indiv)		Repos max avant un double
								Seniors	Jeunes et seniors+	
1	12 à 49ans	3 sets à 6 jeux	non	6-6	non	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64ans									
2	12 à 49 ans	2 sets à 6 jeux	non	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64 ans									
	65 ans et +									
3	TMC	2 sets à 4 jeux	oui	4-4	oui	3	4	30min	30min	
4	Double, possible en simple	2 sets à 6 jeux	oui	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
5	A partir de 8ans	2 sets à 3 jeux	oui	2-2	oui	4	5	30min	30min	30min
6	TMC à partir de 11 ans	2 sets à 4 jeux	oui	3-3	oui	3	4	30min	30min	30min
	A partir de 8ans									
	TMC à partir de 11 ans									
7	Compétition Jaune/ verte	2 sets à 5 jeux	oui	4-4	oui	2	3	30min	30min	30min
	TMC à partir de 11 ans									

Autorisations de jouer en catégories supérieures

AUTORISATIONS DE JOUER EN CATÉGORIE SUPÉRIEURE											
Cat. souhaitée \ Cat. initiale	10 ans et moins	12 ans et moins		14 ans et moins		16 ans et moins		18 ans et moins		Seniors	
6 et 7 ans orange	Med R/ CTR/DTN										
6 et 7 ans orange	Med R/ CTR/DTN										
7 ans (TMC fédéraux ou TN)	Med R/ CTR/ DTN 30/3										
8 ans orange											
8 ans vert			30/3								
9 ans vert			30/3								
10 ans vert			30/3		30/3						
11 ans/U12								CMNCPC -1 an	CMNCPC -1 an	CMNCPC -1 an	
12 ans/U12								CMNCPC -1 an	CMNCPC -1 an	CMNCPC -1 an	
13 ans et +/U14									CMNCPC -1 an	CMNCPC -1 an	
Dispositions exceptionnelles pour les filles 9 et 10 ans niveau régional après accord du médecin régional (Med R) et du CTRC											
9 ans Filles		Med R/CTRC - CMNCPC -6 mois									
10 ans Filles		Med R/CTRC - CMNCPC -6 mois									

CMNCPTC : Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition

MEDR : Médecin Régional

CTR : Conseiller Technique Régional

DTN : Direction Technique National

Demande d'autorisation:

* **CTRC**= Jacques BOUCHER- jacques.boucher@fft.fr

* **CTR**= Frédéric JONAS- frederic.jonas@fft.fr

* **CTR**= Eric QUILLET-MONCHIET- eric.quillet-monchiet@fft.fr

Changements de club

Changements de clubs 1ère et 2ème séries ou les moins de 13 ans 3ème série : **mardi 31 octobre 2023**
(sinon Non-Equipe)

Les règles de qualification et de prise de licences sont celles édictées par le règlement fédéral (Règlements Sportifs de la FFT).

Selon le chapitre 2 des Règlements Sportifs, l'ensemble des joueurs classés en 1^{ère} et 2^{ème} série ainsi que les 3^{ème} série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipe pour leur nouveau club. Ce changement de club doit être enregistré **avant le 31 octobre** de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Dorénavant, ces demandes de changement de club se feront à présent depuis ADOC.

Le classement de référence pris en compte sera celui de juin (et non plus celui au 31 août).

Nouvelle procédure pour les joueurs soumis à une autorisation

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un **délaï de 7 jours** pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :
 - ⇒ **Accepter** : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - ⇒ **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur sera **temporairement « Non Equipe »** rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour tenir informées de l'avancée de la procédure.

Après la date du 31 octobre ?

En cas de saisie de la licence après le 31 octobre, un joueur soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « NON EQ Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Toute demande de changement de club en cours de saison, après le 31 octobre, doit être faite via le bordereau de changement de club, en ligne sur le site de la Ligue, quel que soit le classement du joueur.

Demande de Reclassement

1- Reclassement pour reprise de compétition

Tout joueur ayant déjà été **classé au moins à l'échelon 30/2** n'ayant disputé aucun match de simple homologué au **cours des 5 années sportives précédentes** (statut de classement Non Déterminé « **ND** »). Sans demande de reclassement, ce joueur « **ND** » ne pourra participer à **aucune compétition** homologuée. La participation à une compétition par équipes d'un joueur « **ND** » venant d'être reclassé est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

2- Reclassement pour cause de blessure

Tout joueur licencié classé (hors 1ère série), descendant au classement de fin d'année sportive et justifiant d'un **arrêt de 5 mois minimum** dont **12 semaines consécutives** au cours de l'année sportive précédente pour raison **de blessure et/ou maladie**, pourra être réintégré à son ancien classement :

- pour le joueur qui était **3ème et 4ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **2 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **2 joueurs différents**.
- pour le joueur qui était **2ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **3 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **3 joueurs différents**.
- pour le joueur **numéroté**, on considère les victoires en fonction du n° de l'adversaire. Dans tous les cas, les victoires contre les joueurs ayant un classement présumé ne sont pas prises en compte. Ces mesures de reclassement pour cause de blessure ne sont pas reconductibles **2 années sportives consécutives**.

3- Reclassement en fonction du niveau de jeu

Un joueur peut être reclassé, en cours d'année sportive, sur demande auprès de la commission compétente, à un classement correspondant au mieux à son niveau de jeu. Le classement délivré pourra être – **au maximum** – **le meilleur classement jamais obtenu par ce joueur**. Le changement de classement doit être au **minimum de 3 échelons** pour un reclassement **en 4ème ou 3ème série**, et de **2 échelons** pour un **reclassement en 2ème série**. En outre, la commission fédérale de classement a la possibilité de réajuster le classement d'un joueur, à la hausse ou à la baisse d'un ou de plusieurs échelons, si elle l'estime justifié au vu de son palmarès. La participation à une compétition par équipes d'un joueur venant d'être reclassé, est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

4- Niveau présumé

Dans le cas où il n'est pas possible d'assimiler un joueur à un classement, la commission fédérale de classement lui attribue un niveau présumé.

Un joueur détenteur d'un niveau présumé ne peut en aucun cas :

- prendre part à un Championnat individuel ;
- prendre part à une épreuve par équipes ;
- figurer sur la liste des joueurs telle que définie aux articles 84 à 87 des RS FFT.

Charte des Homologations

Homologation :

Toutes les demandes d'homologation des tournois de la saison à venir devront être saisies sur **ADOC** aux **dates précisées** dans le mail envoyé aux clubs.

Tous les onglets de la demande d'homologation doivent être scrupuleusement et entièrement complétés : installations, épreuves avec formats et tarifs, répartition des prix (la catégorie de tournoi et les droits d'homologation dépendent du montant total des prix (espèces + lots), et la composition du comité de tournoi (3 personnes minimum pour être validée).

La saisie des TMC & Tournois internes peut s'effectuer toute l'année. Ces demandes d'homologation doivent être effectuées sur ADOC au **minimum 1 mois** avant le début du tournoi.

Juge-Arbitre/ Arbitre:

Le juge arbitre doit être suffisamment présent pour le bon déroulement du tournoi et ne doit pas être engagé sur un autre tournoi pendant toute la durée de celui pour lequel est faite la demande d'homologation. Un JAT3 est fortement **recommandé** pour le circuit CNGT.

Vous ne pouvez organiser un tournoi senior open que s'il y a un juge-arbitre de tournoi (JAT1 ou JAT2) licencié dans votre club ou prendre l'engagement d'inscrire un candidat sur les sessions de formation de la saison à venir.

Le club organisateur peut faire arbitrer les finales de toutes les épreuves homologuées (obligatoirement les 2nd séries et conseillé pour les 3èmes séries).

Calendrier:

Les tournois internes sont réservés aux seuls licenciés du club organisateur.

Leur durée est limitée à **4 mois maximum**.

Les matchs du tournoi doivent **obligatoirement** être joués durant la période de l'homologation

Annulation et fin de tournoi:

La demande d'annulation d'un tournoi doit être adressée **par écrit ou par mail** à la **Commission Homologation des Tournois**.

La démarche doit être également faite si le tournoi n'a pas eu ou n'aura pas lieu.

Le juge-arbitre doit clôturer le tournoi dans les **48h** suivant la fin de celui-ci.

ANNEXES

- Annexe 1 : Attestation (Majeurs)
- Annexe 2 : Questionnaire Santé (Majeurs)
- Annexe 3 : Attestation (Mineurs)
- Annexe 4 : Questionnaire Santé (Mineurs)

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
des articles D. 231-1-4 et A. 231-2 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature

¹ Préciser les prénom et nom, et le cas échéant, la qualité de représentant légal



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation

dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹,

exerçant l'autorité parentale sur _____²,

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « *Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières* » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale

¹ Préciser les prénom et nom des personnes exerçant l'autorité parentale

² Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION
DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À
CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel
âge il est capable de le faire.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de
suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous.

En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?

Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes
ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de
t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge :	
		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



**LIGUE
HAUTS
DE FRANCE**

93 Rue du Fort – Marcq-en-Barœul

@ : ligue.hautsdefrance@fft.fr

Tél : 03 20 81 87 30

www.liguehautsdefrancetennis.fr

